

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**délibération :
D_2024_3_9**

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 29

Votants : 35

**Objet : AP/CP -
modifications**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 19 mars à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du Smited , ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 12 Mars 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Madame HAYE Nadia, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur CLEMENT Philippe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur GIRARD Régis

Pouvoirs :

Madame CHAUSSEY Francine a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie
Monsieur DUMOULIN Guillaume a donné pouvoir à Madame ARNAUD Magdalena
Madame GUITTON Sylvie a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques
Madame SAUZE Magalie a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Monsieur BARANGER Johann, Madame CHAUSSEY Francine, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame SAUZE Magalie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Madame Danielle TAVERNEAU

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu les compétences en matière de protection de l'environnement, de construction, entretien, et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires d'intérêt communautaires et de construction, aménagement, entretien et de gestion d'équipements à caractère pluricommunal, à savoir les maisons de santé pluriprofessionnelles, notamment à Coulonges sur l'Autize

Vu la création d'une autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES en date du 19.01.2021 portant le numéro 2021-02, d'une modification n° 1 en date du 14.12.2021, d'une modification n°2 en date du 22.03.2022, d'une modification n°3 en date du 17.01.2023

Vu la création d'une autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération pour la construction de la maison de santé pluriprofessionnelle à Coulonges sur l'Autize en date du 21.02.2023

Considérant les modifications sur crédits de paiement comme indiquées ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- De modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la rénovation énergétique des bâtiments communautaires sous le numéro AP/CP N° 2021-02 comme suit :

AP/CP n° 2021-02 modification 4 du 19/03/2024	AP	réalisé 2021	réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
total dépenses prévisionnelles ttc	700 000,00	8 345,76	1 680,00	122 440,23	180 000,00	387 534,01
dont Etudes et maitrise d'œuvre	70 000,00	8 345,76	1 680,00	2 508,00		57 466,24
dont Travaux	630 000,00	0,00	-	119 932,23	180 000,00	330 067,77

- De modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la construction de la maison de santé pluriprofessionnelle à Coulonges sur l'Autize sous le numéro AP/CP N° 2023 01 comme suit :

AP N°2023-01-modification 01 du 19/03/2024	AP	réalisé 2023	CP2024	CP 2025
Dépenses prévisionnelles TTC	2 520 000	394 392,26	1 638 962	486 645,74
dont Travaux entreprises	1 945 000	3 249,00	1 490 000	451 751,00
dont Maîtrise d'œuvre	187 071	79 954,03	73 600	33 516,97
dont Etudes et achat cabinet médical	387 929	311 189,23	75 362	1 377,77

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Danielle TAVERNEAU



La présente décision est suceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 19/03/2024
Publié le 22/03/2024
Transmis en sous-préfecture le 22/03/2024

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20240319-D2024_3_9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024